



Assemblée générale

Distr. limitée
22 février 2018
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

20-28 février 2018

Projet de rapport

Rapporteur : M. Luke Tang (Singapour)

III. Règlement pacifique des différends

B. Proposition de la Fédération de Russie concernant la mise en ligne par le Secrétariat d'un site Web sur le règlement pacifique des différends et la mise à jour du *Manuel sur le règlement pacifique des différends entre États*

1. Lors de l'échange de vues général tenu à la 287^e séance du Comité spécial, le 20 février 2018, et à la 3^e séance du Groupe de travail plénier, le 23 février, la délégation auteur a rappelé sa proposition, telle que révisée en 2014 (voir [A/69/33](#), par. 52), tendant à ce que le Comité spécial envisage de demander au Secrétariat de créer, dans la limite des ressources disponibles, un site Web consacré au règlement pacifique des différends entre États qui renverrait aux documents applicables de l'Organisation ainsi qu'à ses travaux et à ceux d'autres organes compétents, et d'actualiser le Manuel sur le règlement pacifique des différends entre États, que l'Organisation a établi en 1992. Il a été rappelé que le Manuel avait été établi à la suite d'une initiative du Comité spécial (voir résolutions [39/79](#) et [39/88](#) de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1984).

2. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la proposition lors de l'échange de vues général et de la séance du Groupe de travail plénier. Certaines délégations ont fait observer que la mise à jour du Manuel et la création d'un site Web consacré aux moyens de règlement pacifique des différends seraient utiles à tous les États Membres. On a fait valoir que la mise à jour du Manuel et la création du site Web ne nécessiteraient probablement pas de ressources supplémentaires.

3. Certaines délégations ont souligné que cette proposition était inscrite à l'ordre du jour du Comité spécial depuis plusieurs années et demandé qu'elle soit examinée en détail, tandis que d'autres ont mis en doute l'utilité de la proposition. D'autres se sont interrogées sur l'utilité réelle de la proposition, compte tenu de l'existence d'autres sources d'information en ligne, notamment des sites Web de plusieurs organisations internationales et institutions spécialisées des Nations Unies. Certaines



délégations ont de surcroît contesté l'opportunité de consacrer les maigres moyens du Secrétariat aux activités proposées. La délégation auteur a demandé que cette proposition soit maintenue à l'ordre du jour du Comité spécial.
